



Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion s'est réunie le 6 juin 2024, elle était composée de Messieurs Steeve Duvoisin, Patrick Aerny et William Montagrin.

Celle-ci a été mandatée pour étudier le **préavis municipal n° 03 /2024 concernant la réfection et étanchéité du battoir.**

Pour la Municipalité, notre syndic Monsieur André Cachin était assisté de Monsieur Jean-Michel Brand, notre nouveau boursier.

Le préavis 08/2021 en début de législature fixait l'autonomie de la Municipalité à un montant maximum de Fr 20'000.- pas cas de dépenses urgentes. Ces dernières devant ensuite être suivies d'un préavis du Conseil pour validation.

Dans le cas présent Fr 35'300.- ont été nécessaires pour résoudre rapidement cette urgence qui passe aujourd'hui en préavis pour validation.

Formellement un Conseil aurait dû être convoqué avant d'engager ces dépenses urgentes, ce qui ne faisait bien entendu pas sens puisqu'il s'agissait d'urgence.

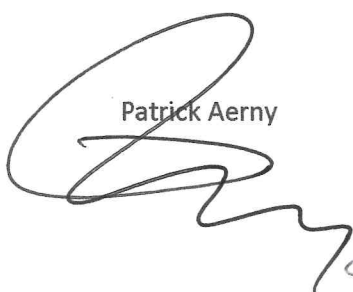
La limite de Fr 20'000.- ne fonctionne donc pas puisque la Municipalité a dû / pu engager un montant supérieur, pour des raisons évidentes. C'est le degré d'urgence et non le montant qui devrait fixer effectivement le niveau d'autonomie d'une telle décision.

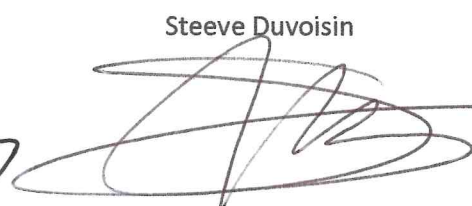
En conclusion, la Commission de Gestion recommande au Conseil d'approuver ce préavis tel que demandé dans les 4 articles stipulés relatifs à son financement, mais également d'engager la Municipalité à faire une proposition de règlement de ces cas urgents pour la prochaine législature, afin de ne plus se trouver en porta faux dans de telles situations.

Orges, le 16 juin 2024

Le rapporteur : Patrick Aerny

Signature des membres de la Commission de gestion :

Patrick Aerny


Steeve Duvoisin


William Montagrin
